



Communiqué de Casino

En réponse au récent communiqué de Carrefour qui déclare n'avoir aucune intention hostile à l'égard de Casino et qui prétend que les accords liant Casino et le groupe Diniz ne contiennent aucune stipulation interdisant les discussions ou les négociations, Casino souligne que :

(1) Le caractère hostile de l'attitude de Carrefour est établi par le fait que Carrefour conduit depuis des mois des discussions secrètes qui visent à s'appropriier le contrôle de la société brésilienne CBD. Si Carrefour n'avait pas eu d'intention hostile à l'égard de Casino, elle aurait à l'évidence informé de son projet Casino, en sa qualité de premier actionnaire de CBD exerçant le co-contrôle de cette société.

(2) La lettre et l'esprit des accords publics conclus entre Casino et le groupe Diniz interdisent de telles négociations et Casino ne doute pas que les juridictions qui en sont ou seront saisies le confirmeront. L'ordonnance du Président du tribunal de commerce de Nanterre du 24 juin 2011 a souligné à cet égard :

- « Carrefour, déjà présente au Brésil depuis des années, connaissait les liens entre Casino et le Groupe Diniz et savait qu'ils supposaient une loyauté réciproque. »
- « Carrefour était susceptible en entreprenant des négociations qui pouvaient la rendre complice d'une éventuelle violation d'accords contractuels dont elle avait parfaitement connaissance d'engager sa responsabilité délictuelle à l'égard de Casino. »

Ainsi, contrairement à ce que soutient Carrefour, un projet de cette nature requiert la parfaite information et le respect des droits de toutes les parties en cause.

St Etienne, le 5 juillet 2011

Contact analystes et investisseurs

Régine Gaggioli

rgaggioli@groupe-casino.fr

+ 33 (0)1 53 65 64 17

Aline Nguyen

anguyen@groupe-casino.fr

+ 33 (0) 1 53 65 64 85